

Les communes sont des acteurs importants

L'Association des Communes Suisses a pris position par rapport à la révision totale de la loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports et de la loi fédérale sur les systèmes d'information de la Confédération dans le domaine du sport. Elle est en principe favorable aux révisions de ces deux lois.

L'Association des Communes a pu constater avec satisfaction que la loi sur la promotion du sport accordera désormais plus de poids aux communes et villes qui sont, en tant que propriétaires ou copropriétaires des installations sportives, probablement les plus importants promoteurs du sport en Suisse. Les deux projets de loi soulignent la nécessité d'une coopération entre la Confédération, les cantons et les communes. L'Association constate que les projets tiennent également compte de l'importance incontestable du sport en matière de politique sociale et de santé.

En ce qui concerne la promotion générale du sport et de l'exercice ainsi que le soutien des associations sportives (art. 5), l'Association remarque que la mise en œuvre de la politique de la Confédération en matière de sport ne pourra se faire sans une coopération étroite avec les associations sportives, les cantons et les communes. Le projet de loi prévoit la possibilité pour la Confédération d'établir des contrats de prestations avec des associations sportives pour leur permettre de se charger de missions visant à encourager le sport. L'Association pense que de tels contrats de

prestations pourraient également être établis avec les cantons et villes/communes, dès lors qu'il s'agit de répondre à des missions nationales.

L'Association considère notamment que les dispositions relatives à «Jeunesse+Sport» sont très importantes. Elle estime que «Jeunesse+Sport» a transformé durablement et positivement le sport en Suisse durant les 36 dernières années et que l'élargissement prévu aux enfants de cinq à dix ans constitue un pas très important en faveur de la promotion du sport en Suisse. L'Association demande à la Confédération de ne pas lier son engagement en faveur de l'élargissement de «Jeunesse+Sport» aux enfants de cinq à dix ans à la participation des cantons, des communes et d'organismes privés. Du point de vue de l'Association, il serait illogique que la Confédération organise et finance l'ultime étape de l'élargissement de «Jeunesse+Sport» d'une manière différente de celle pratiquée jusqu'à présent. «Un des problèmes majeurs du sport en Suisse réside dans le fait que les activités de la Confédération, des cantons, des communes et des organisations sportives ne sont pas suffisamment bien délimitées», constate



Promotion du sport: «Jeunesse+Sport» doit commencer chez les enfants de cinq à dix ans. (Photo: Baspo)

L'Association. Pour cette raison, elle estime que le programme «Jeunesse+Sport» devrait continuer à être géré – et financé – à cent pour cent par la Confédération.

Ancrer le sport scolaire dans la loi

Pour la question du sport à l'école, l'Association est d'avis que la Confédération ne devrait pas se dégager de sa responsabilité en se référant à la souveraineté des cantons en matière de scolarité. Le sport scolaire étant un pilier important de la promotion du sport, elle considère qu'une loi visant à encourager le sport qui n'inclurait pas la possibilité de le gérer dans ce domaine n'est pas une bonne loi. L'Association demande pour cela que la loi soit formulée de manière claire et concise et qu'elle prévoit un minimum de trois leçons sportives obligatoires. Selon elle, il est indispensable d'ancrer dans la loi l'obligation de l'enseignement sportif et le droit de la Confédération à fixer le volume minimal ainsi que les principes qualitatifs de l'enseignement sportif. Dans ses observations par rapport à la révision de la loi fédérale en matière de systèmes d'information de la Confédération dans le domaine du sport, l'Association souligne également l'importance d'une coopération entre les trois échelons étatiques. Il faudrait en tenir compte dans la révision. (sts)

5 décembre – journée des bénévoles

À l'occasion de la journée des bénévoles, l'Association des Communes Suisses tient cette année encore à exprimer aux membres des exécutifs des communes et villes sa reconnaissance pour le travail accompli dans l'intérêt et pour le bien de la communauté. Surtout au niveau communal, le système de milice – avec ses institutions qui comptent parmi les principaux piliers de notre pays – ne fonctionne bien que grâce à l'engagement bénévole et volontaire de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens. L'Association invite les exécutifs à profiter du 5 décembre ou de toute autre occasion spéciale pour remercier les innombrables bénévoles dans les communes et villes.

L'assemblée générale de l'ONU a déclaré le 5 décembre comme journée annuelle des bénévoles. Ce jour-là, l'engagement volontaire d'un grand nombre de personnes pour le bien de la communauté sera rappelé aux quatre coins du monde. L'année dernière, de nombreuses communes et villes ont suivi l'appel de l'Association, qui organisera à nouveau en 2009 le prix «Commune bénévole»/«Ville bénévole». La remise des prix se déroulera lors de l'assemblée générale prévue le 10 juin 2009, dans le cadre de Suisse Public. L'ouverture du concours aura lieu début 2009.